

DEC182451DR17

Décision portant nomination de M. Christophe CALERS aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°DEC161216DGDS du 16/12/2016 nommant Marc Fourmigué, directeur de l'unité mixte de recherche n°6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes;

Vu le certificat de renouvellement de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie/recherche option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivré à M. Christophe CALERS le 09/12/2016 par SGS Qualité Industrie ;

Vu l'avis du CHSCT de l'Université de Rennes 1 du 2 mars 2018 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Christophe CALERS, Ingénieur d'Etudes de Classe Normale, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 01/10/2018.

Article 2 : Missions

M. Christophe CALERS exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Christophe CALERS sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le
Visa de la Déléguée Régionale du CNRS

Le Directeur de l'unité

Marc Fourmigué

Gabrielle Inguscio

Visa du Président de l'Université de Rennes 1

David Alis

